



Informations

Equipment :

- Casque / Helmet
- Dorsale / Back protection (Non intégrés au sac / not included in the backpack)
- Sac à dos, pelle et sonde / Backpack with shovel and probe
- DVA sur le corps avec piles récentes / Avalanche transceiver on the body (switched on with fresh batteries)
- System RECCO, dans les vêtements ou fourni par l'organisation / Recco reflector provided by the event organizer (NEW as of this season)
- BIB (if provided)

Matériel conseillé mais non obligatoire / Material adviser but not mandatory :

- Airbag backpack with handle on
- Baudrier / Harness (pour faciliter les secours si besoin / To facilitate relief as needed)

evolution
école de ski & d'aventure **2**

Décharge / Exonération de responsabilité

Je soussigné (e) _____ participant à la compétition French Freeride Qualifier Vars se déroulant à Vars le 23 ou 24 March 2019, renonce à l'avenir à présenter toute réclamation contre FWT Management SA et Evolution2 Vars (SARL SPOAS) leur(s) directeur(s), leurs employés et autres auxiliaires, guides de montagnes, mandataires et représentants pour tout dommage corporel, pour toute atteinte à l'intégrité physique, pour tout dommage matériel ou tort moral et pour tout préjudice, dont il pourrait être victime du fait de sa participation à l'épreuve susmentionnée, quelles qu'en soient les causes, pour toute faute ou négligence, hormis le cas de dol ou de faute grave caractérisée. Le soussigné accepte, en conséquence de ce qui précède et conformément à la clause compromissoire qui suit, de ne pas introduire d'action en justice et s'engage à ne pas se constituer partie civile dans un procès pénal contre FWT Management SA et Evolution2 Vars (SARL SPOAS), organisatrices de l'événement, et ses auxiliaires, ni de mettre en cause, dans la même mesure, ses parties contractantes. Le signataire est conscient que l'épreuve à laquelle il s'est inscrit est une compétition à hauts risques dont il est seul en mesure de juger sa capacité à l'affronter. Dès lors, les signataires déclarent participer libre de toute contrainte en se fondant uniquement sur sa propre appréciation des risques et des dangers résultant de sa participation. Les signataires déclarent expressément que la décision de participer vaut consentement aux risques inhérents à l'épreuve, qu'il a une parfaite connaissance de ces risques et qu'il est en mesure de les apprécier de par sa qualité de snowboarder/skieur et son expérience de la montagne, en particulier les signataires (compétiteurs) déclarent que leur participation résulte de son appréciation personnelle des conditions d'enneigement de la face et que s'il participe, c'est qu'il considère ces dernières comme satisfaisantes. Les signataires déclarent expressément être conscients que toute chute de sa part est susceptible d'entraîner de graves atteintes à son intégrité physique, voire d'entraîner son décès. En conséquence, les signataires sont rendus attentifs au fait qu'il peut, sur la base de sa propre appréciation des risques, à tout instant renoncer à participer à l'épreuve, sans aucun préjudice. FWT Management SA et Evolution2 Vars (Sarl SPOAS) s'engagent dans une telle hypothèse à traiter le renonçant de la même manière que les autres concurrents participants. Les signataires déclarés doivent être conscients que les risques inhérents à une telle épreuve ne sont que partiellement maîtrisables par l'organisateur, que dans le cas particulier le risque nul ne saurait entrer en considération, et que quelles que soient les mesures prises par l'organisateur, ce dernier ne saurait être en mesure d'éviter tout événement dommageable. Le soussigné est plus particulièrement rendu attentif et conscient de ce qui suit: Avalanches : Elles peuvent survenir fréquemment dans la région montagneuse où a lieu la compétition. Elles sont causées par des phénomènes naturels lorsque la pente est particulièrement raide et que la couche neigeuse est épaisse, elles sont également causées par des changements de temps et par l'instabilité des pentes et du manteau neigeux. Enneigement : Quelles que soient les conditions d'enneigement des faces de compétition, de nombreux rochers affleurent juste sous la surface de la neige pouvant provoquer la chute du compétiteur et/ou des lésions consécutives à une chute. Transport par hélicoptère : Les risques d'un tel transport peuvent être accrus dans la région des faces de compétition et par des conditions météorologiques hivernales. Conditions météo : Elles peuvent varier d'un extrême à l'autre et sont sujettes à des changements rapides et imprévisibles. Les

signataires reconnaissent que le compétiteur est en condition physique pour participer à la compétition, libre de tout problème préexistant qui pourrait affecter sa participation. Les signataires reconnaissent que le compétiteur est lui-même un spécialiste du snowboard/ski dans des conditions extrêmes, qu'il est capable de descendre des pentes dont la déclivité est supérieure à 45 degrés, pouvant avoir des conséquences mortelles en cas de chute et qu'il est capable d'apprécier par lui-même les risques résultant de sa participation.

Clause compromissoire : Les signataires s'engagent à n'introduire aucune action judiciaire et à se soumettre à un arbitrage du Tribunal de Grande Instance pour tout litige résultant de l'application de la présente décharge de responsabilité et pour tout dommage résultant d'un dol ou d'une faute grave caractérisée et en conséquence demande à ses mandataires, représentants et héritiers de se soumettre à un arbitrage tel que susmentionné. Le siège de ce Tribunal est à Gap. Seul le droit français est applicable. Le compétiteur déclare enfin être âgé d'au moins 18 ans révolus, avoir lu et compris les termes de la présente décharge avant de la signer et accepte qu'elle s'applique de plein droit à ses héritiers, sa famille, ses exécuteurs et administrateurs testamentaires et à ses ayants droit.

Ainsi fait à _____ le _____ 2019 (date)

Signature _____



Cession du droit d'usage d'images

Je soussigné(e) _____ (NOM / NAME) cède sans compensation et sans conditions à FWT Management SA et Evolution 2 et/ou ceux pour lesquels elles agissent comme agent ou autre et leurs mandants respectifs tous droits d'enregistrer, copier, produire, montrer, exploiter ou utiliser de toute autre façon les images, photos ou tout autre support sur lesquels je figure du fait de ma participation à la French Freeride Qualifier de Vars 2019 en entier ou en partie, déformés ou non, et leurs reproductions en couleur ou autre, sans limite dans le temps, dans tous les media du monde entier et à toutes fins, y compris à usage commercial, et je m'abstiens d'exercer un quelconque droit. Je cède donc particulièrement sans compensation et sans conditions à FWT Management SA et Evolution 2 Vars (SARL SPOAS) et/ou ceux pour lesquels elles agissent comme agent ou autre et leurs mandants respectifs et/ou ceux à qui elle a cédé les images, le droit d'utiliser les images dans n'importe quels media, publications, écrites ou électroniques, à travers le monde à des fins éditoriales, commerciales, promotionnelles ; d'utiliser sur des pages Internet dans le but de permettre à des tierces personnes de télécharger les images ; de vendre, prêter, donner, louer les images ou partie des images ; d'utiliser les images ou partie des images dans la création de logos ou marques déposées ; d'imprimer sur des cartes postales, calendriers, cartes de vœux, posters ou tout autre produit ; d'utiliser à tout autre fin et de n'importe quelle manière et de les donner pour les mêmes intentions.

Clause compromissoire : Les signataires s'engagent à n'introduire aucune action judiciaire et à se soumettre à un arbitrage du Tribunal de Grande Instance pour tout litige résultant de l'application de la présente cession de droit d'usage d'images et pour tout dommage résultant d'un dol ou d'une faute grave caractérisée et en conséquence demande à ses mandataires, représentants et héritiers de se soumettre à un arbitrage tel que susmentionné. Le siège de ce Tribunal est à GAP. Seul le droit français est applicable. Le signataire déclare enfin être âgé d'au moins 18 ans révolus, avoir lu et compris les termes de la présente décharge avant de la signer et accepte qu'elle s'applique de plein droit à ses héritiers, sa famille, ses exécuteurs et administrateurs testamentaires et à ses ayants droit.

Ainsi fait à _____ le _____ 2019 (date)

Signature _____